

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D002

Fourniture de tout-venant

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les besoins de tout-venant pour l'entretien des chemins ruraux de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à disposition du service voirie du tout-venant,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise Bardet TP, dont le siège social est situé à Vaas (Sarthe) - lieu-dit " La Bénétie " - est retenue pour la fourniture et le transport de 3 semies de 31 tonnes de tout-venant.

Article n° 2 : Le montant de la fourniture et du transport de 93 tonnes de tout-venant s'élève à 1 280.61€ hors taxes, soit 1 536.73€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 22/01/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

